

Le constat est sans faille : les discours, c'est bien, mais les actes ont toujours raison.

Un projet purgé de tous ses recours...

C'était sans doute un combat perdu d'avance. L'ancien maire, Marc Daunis, avait bien ficelé son affaire avec la Compagnie de Phalsbourg sur la ZAC des Clausonnes, ce qui lui a sans doute coûté son fauteuil de 1^{er} magistrat de Valbonne. Son successeur et ex-1^{er} adjoint, Christophe Etoré, n'avait pu que poursuivre sur la lancée initiée par son prédécesseur. Un temps, Joseph Cesaro avait espéré que le décret ministériel limitant le développement des centres commerciaux aux abords des villes allait pouvoir s'appliquer à Open Sky avec un moratoire sur le projet. Mais comme l'a stipulé le cabinet de la ministre à l'écologie, Barbara Pompili, cela ne s'applique pas aux projets qui ont débuté...Et aujourd'hui, l'Open Sky est purgé de tous ses recours et donc, la réalisation est faisable d'autant que la Compagnie de Phalsbourg dispose d'un permis de construire validé par le maire de l'époque, Marc Daunis, et qu'il a été validé par le préfet en poste. Ce projet était municipal et il devait être réglé à l'échelle de la commune. Il était même au cœur de la campagne des dernières municipales. L'opposition de Joseph Cesaro et de ses colistiers avait provoqué son élection au 2^{ème} tour face aux deux anciens maires.

100 000m² de surface dont 40 000m² de commerces

Alors que sera Open Sky au final ? Un bâtiment tout en façade vitrée en bordure de l'A8 à l'entrée de Sophia Antipolis. Il sera réalisé sur la fameuse ZAC des Clausonnes, négociée à l'époque par Marc Daunis. Le projet devrait être ceinturé d'un lac artificiel et s'étendre sur 100 000m² avec 40 000m² de commerces. À l'intérieur, des restaurants, un hôtel, des bureaux et un parking souterrain. Le terrain a été désamianté par la Compagnie de Phalsbourg. Tous les recours effectués par ses opposants, soit de nombreuses associations environnementales, ont été rejetés. Ces derniers s'appuyaient sur un accroissement significatif du trafic routier sur le site de Sophia déjà saturé aux heures de pointe. Ils avaient évoqué aussi le risque d'inondations renforcé et un impact certain en termes de pollution sur la qualité de l'air et de vie des Sôphipolitains. Le dernier argument avait porté sur le nombre déjà important de centres commerciaux présents dans les Alpes-Maritimes avec des fortunes diverses comme pour le Polygone Riviera.

Vers une réduction de la surface et des commerces ?

Dès lors, ce n'est que sur les contours du projet que le maire actuel peut agir. Il souhaite que l'emprise au sol passe de 100 000m² à 75 000m² et que la surface commerciale soit réduite de 70 000m² à 38 000m². Pour faire passer la pilule « verte », il a émis également le souhait qu'un campus universitaire dédié aux métiers de l'énergie et de l'environnement soit réalisé sur le site. Reste le terrain Esso qui pour l'instant donne toujours lieu à des tractations mais Joseph Cesaro sait très bien qu'il devra signer l'acte notarié d'Open Sky

avant le 27 décembre prochain. Toutes les négociations pour reprendre le projet en mairie n'ont pas abouti. Le dédommagement aurait ruiné durablement les finances de Valbonne. « *Nous n'avons aucun moyen légal pour s'opposer à ce projet* » a conclu en conseil municipal, le maire, Joseph Cesaro. Face à cette décision, le 1^{er} adjoint délégué aux finances, Jean-Luc Chevalier, a préféré démissionner. Il a déclaré : « *Je trouve que la position sur le dossier Open Sky qui a été proposée par le maire est à l'opposé de nos engagements de campagne. Même si je comprends qu'il faille trouver un compromis* ». Dont acte.

Pascal Gaymard

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)